Décision n°2026-08

SYNDICAT MIXTE du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

* * *

SEANCE DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2026

* * *

Le mercredi 9 septembre 2026, à dix-huit heures, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le premier septembre 2026, se sont réunis au siège du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, sous la présidence de Magali MARTY-ROYER.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstention
24	12	7	0	19	19	0	0

OBJET : DOSSIER A VOS ID « JEU DE JOIE » AVIS DU TERRITOIRE

*Présent **avec** voix délibérative en présentiel* :

M. MARTY-ROYER
M. GOUET
N. HASLE
A. ASSERIN
B. BARBIER
Y. BELOEIL
B. DUPRE
J. FOUSSARD
N. FRANCOIS
M. GIBOTTEAU
P. MERCIER
A. MINIER

*Présent **avec** voix délibérative en distanciel* :

P. TRASSARD
C. CARTON
N. CHANTEUX
F. DOUCET
N. MOUTARDIER
C. FOUCHER MAUPETIT
F. GAULLIER

*Présent **sans** voix délibérative* :

K. GLOANEC MAURIN
D. ROUSSEAU

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que la Région Centre-Val de Loire, à travers son dispositif « À Vos ID », accompagne les initiatives locales favorisant l'innovation, la coopération entre acteurs et le développement territorial.

Dans ce cadre, le projet intitulé « Fournil mobile et ateliers itinérants », porté par l'association « feu de joie » sise à Saint-Jean-Froidmentel, fait l'objet d'une demande de soutien auprès de la Région Centre-Val de Loire.

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20260909-2026_23-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Cette initiative vise à structurer et déployer des actions pédagogiques autour du pain via un dispositif mobile. Afin de perdre de mettre en place l'initiative, l'association sollicite une aide financière de la Région au titre du dispositif AVosId pour

- Acquérir et équiper un four mobile afin de rendre les ateliers et animations accessibles sur divers sites.
- Déployer une offre d'atelier pédagogique sur l'alimentation durable.
- Développer des partenariats sociaux et éducatifs permettant d'aller vers des publics éloignés de l'alimentation de qualité.
- Proposer l'animation de temps conviviaux grâce au four mobile, facilitant la mobilisation citoyenne autour des enjeux alimentaires. L'animation combine ingénierie, animation, création de nouveaux services itinérants et structuration d'un modèle économique local autour du pain paysan.
- Nature des dépenses
    - Le four mobile sur remorque
    - Un véhicule permettant de tracter la remorque
    - Les travaux permettant de protéger le four mobile sur la remorque
    - Du matériel de bricolage pour finaliser ces travaux
    - De l'équipement visant spécifiquement à l'organisation d'ateliers pain, pizzas ...
    - Montant de l'opération : 27 756€
    - Subvention demandée : 13 778 (50%) *plafond fixé 40% en investissement soit 11 022 €*

Madame la Présidente présente aux membres du Comité syndical les grandes orientations de cette initiative ainsi que son intérêt pour le territoire du Pays Vendômois.

Au regard des éléments présentés dans le dossier de candidature et aux compléments d'informations apportés par l'association en juillet 2026, il est proposé au Comité syndical de se prononcer sur ce projet afin de transmettre l'avis du territoire à la Région Centre-Val de Loire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du comité syndical du Pays Vendômois n° 2026-16 en date du 30 juin 2026 portant délégation du Conseil au Bureau du Syndicat Mixte du Pays Vendômois pour examiner et approuver les dossiers s'inscrivant dans le cadre du CRST du Pays Vendômois

Vu le dispositif régional « À Vos ID », mis en place par la Région Centre-Val de Loire afin de soutenir les initiatives innovantes et collaboratives contribuant au développement des territoires ;

Vu le dossier de candidature porté par l'association « Feu de joie » présenté dans le cadre de ce dispositif ;

Considérant que le dispositif « À Vos ID » vise à accompagner l'émergence, la structuration et l'expérimentation de projets répondant aux enjeux de développement des territoires ;

Considérant que la Région Centre-Val de Loire sollicite l'avis du territoire concerné afin d'apprécier la pertinence des initiatives présentées et leur contribution aux dynamiques locales ;

Accusé de réception en préfecture
041-254102603-20260909-2026_23-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **RECONNAÎT** l'intérêt de cette initiative pour le territoire du Pays Vendômois, au regard des objectifs et actions présentés dans le dossier de candidature ;

- **ÉMET UN AVIS Favorable** au projet tout en précisant que le montant demandé par l'association porte sur un taux de 40% des dépenses éligibles au titre d'une subvention d'investissement et non de 50% selon le règlement fixé par la Région.

- **AUTORISE** Madame la Présidente à transmettre le présent avis à la Région Centre-Val de Loire et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Magali ROYER-MARTY



Adressé au contrôle de légalité le : 16/11/2026
Publié le : 16/11/2026

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20260909-2026_23-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20260909-2026_23-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026